

## CH\_VB 84.056 vom 29. November 1984

Bundesverwaltung, 1984-11-29, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_84.056](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_84.056)

FR: CH\_VB 84.056 du 29 novembre 1984

IT: CH\_VB 84.056 del 29 novembre 1984

### Erwägungen

#### E. 29

novembre 1984 pflichtungskredite sprechen werden. Hier wird der Service für mehr als 300 Postfahrzeuge getätigt. Unsere Frage lautet: Könnte die Wagenwartung nicht privatwirtschaftlich geleistet werden? Die PTT erklärten, sie wollten prüfen, ob das wirtschaftlicher sei. Im allgemeinen koste sie dies mehr, als wenn sie es selber tun. Das ist nicht wahr. Meine Behauptung ist, dass Staatstätigkeit teurer zu stehen kommt, selbst wenn die ausbezahlten Löhne und Gehälter der Mitarbeiter gleich hoch sind; denn keine Firma in der Privatwirtschaft hat einen so hohen Personalaufwand wie die Bundesbetriebe mit ihrem Strauss von Sozialleistungen, in dem die Eidgenössische Versicherungskasse als Sonnenblume dominiert. Alles andere ist nicht billiger, eher teurer, wie folgende Überlegungen zeigen, wenn wir eine Leistung im Stundenansatz berechnen müssen: Zu den eingangs ermittelten Lohnkosten kommen anteilmässige Zuschläge für die Führung und die Administration, die ja Voraussetzung für das verrechenbare Wirken an der Front ist. Je grösser ein Unternehmen, um so höher sind diese Kosten. Dazu kommen die Werkzeuge, das Mobiliar, aber auch die Raumkosten. Diese werden bei der allgemeinen Bundesverwaltung meist noch vergessen, weil die Baukosten nicht aktiviert und amortisiert werden (siehe neues Rechnungsmodell). Kurzum: Jede wirklich zu Ende geführte Wirtschaftlichkeitsrechnung wird dann zugunsten privater Tätigkeit lauten, wenn die fragliche Arbeit überhaupt von der Privatwirtschaft ausgeführt werden kann. Weil der rauhe Wind des Wettbewerbes dort weht; wenn dem nicht so wäre, müssten uns jene Länder überlegen sein, die voll zur Staatswirtschaft übergegangen sind. Das sind die Überlegungen, die sich die Fraktion der SVP gemacht hat, als sie die Stellenbegehren beraten musste. Sie wäre daher bereit, dem Antrag Feigenwinter zuzustimmen, und das unter der Bedingung, dass die Nachvertrugung der politischen Tageszeitungen auch zu geschehen habe. M. Magnin: A propos de ce budget, je voudrais faire part de trois préoccupations de notre groupe, à savoir les conditions de travail du personnel, les prestations des PTT et enfin la question des tarifs. Tout d'abord les conditions de travail du personnel. Nous ne voulons pas profiter de ce débat pour reprendre l'ensemble de la discussion sur la réduction de la durée du travail, mais nous devons cependant insister sur ce point car, dans le dépliant relatif au budget, il est question de cette réduction au travers des sommes qui nous sont proposées: le Conseil fédéral demande un crédit de 2 988 610 000 francs, la majorité ramène ce projet à 2 978 110 000 francs, et une minorité va encore en dessous de ce chiffre. En ce qui nous concerne, nous soutenons le projet de la minorité II, soit la proposition du Conseil fédéral - cela devient une habitude - qui a non seulement le mérite de prévoir la réduction de la durée du travail mais également les moyens de la réaliser. Il faut à ce propos souligner un fait qui ressort du rapport que nous avons reçu concernant le développement des PTT: au cours de ces huit dernières années, de 1976 à 1984, le trafic général des PTT a augmenté dans une proportion bien plus grande que les effectifs. Cela signifie que l'on a beaucoup rationalisé,

les techniques modernes y ont probable- ment contribué, mais cela tient aussi au fait qu'on a demandé davantage au personnel que par le passé. On oublie parfois que nous avons le privi- ège de disposer, que ce soit aux PTT, aux CFF ou ailleurs, aussi bien à la Confé- dération que dans le secteur privé, d'un personnel faisant preuve d'une conscience professionnelle exceptionnelle, de sorte que les services des PTT - puisque c'est d'eux qu'il s'agit aujourd'hui - sont d'une très haute qualité. Ajour- d'hui que se pose la question de savoir si nous donnerons ou pas à la Direction des PTT la possibilité de satisfaire la revendication de réduction de la durée du travail, nous devons nous en souvenir. Nous appuierons par conséquent la proposition du Conseil fédéral. Je rappelle qu'en cela nous ne faisons pas du tout une œuvre révolutionnaire, sur le plan international nous sommes en retard. Notre pays a, avec le Japon, la durée du travail la plus longue, en moyenne. Sur le plan suisse, dans l'industrie et grâce à la lutte des organisations syndicales certaines améliorations ont été obtenues quant à la durée du travail, et ce ne serait donc pas innover que de réduire de deux heures la durée hebdomadaire du travail au 1<sup>er</sup> juin 1986 pour le personnel de la Confédération. Dans le domaine des prestations des PTT, nous devons absolument veiller à ce qu'elles restent ce qu'elles sont et qu'elles s'améliorent dans la mesure du possible. Il est évident que si l'on devait suivre ceux qui prétendent ne pas s'opposer à la réduction de la durée du travail mais qui simultanément se refusent à accorder aux PTT le nombre de postes nécessaires pour y faire face, nous irions au-devant d'une réduction des prestations, c'est inévitable. Il faut se méfier des «vautours» de l'industrie privée qui n'attendent que cette diminution des prestations des PTT ou des CFF pour envisager de privatiser tout ce qui est intéressant - en laissant naturellement à la charge de la collectivité tout ce qui l'est moins. Le Conseil fédéral est lui-même conscient de cette menace lorsqu'il souligne que les représentants des consommateurs et des milieux économiques se sont formel- lement prononcés contre la réduction de prestations le samedi ou la fermeture avancée des guichets le soir. Cela peut paraître en contradiction avec ce que je viens de dire, mais il est vrai que certains milieux économiques intéressés notamment par la distribution des journaux ne verraient pas d'un bon œil des restrictions dans ce domaine. Enfin, la question des tarifs. Il faut se garder d'une politique d'augmentation constante des tarifs alors que ce n'est pas absolument nécessaire. Lorsque je lis, dans le message du Conseil fédéral à propos du budget des PTT, que le service postal des voyageurs contribue lui aussi, avec un supplé- ment de produit de 9 millions de francs, dont 2 millions proviennent de l'adaptation tarifaire des transports publics pour l'automne 1985, à l'amélioration du résultat, j'estime qu'on va à rencontre de toutes les conceptions qui veulent que l'on favorise le trafic public au détriment du trafic privé. Si l'on augmente les tarifs des transports des PTT, y compris les bus, on favorise encore une fois le trafic privé. Nous devons donc veiller à ce que les PTT n'augmentent pas sans cesse leurs tarifs, et ce d'autant plus que les PTT sont une entreprise financièrement viable. Elle doit même fournir de l'argent à la Confédération. Pourquoi? On pourrait répondre qu'elle a un monopole; d'autres ont un monopole, sans devoir fournir chaque année 150 millions à la Confédération. D'autre part, lorsqu'on parle des prestations des PTT, en général, il faut encore ajouter, comme le souligne le mes- sage, que les prestations indirectes représentent 370 mil- lions de francs. En fin de compte, les PTT fournissent donc à la collectivité pour 500 millions de francs par année de prestations, ce qui explique dans une certaine mesure les augmentations de tarif successives. Pour l'essentiel, nous entrerons en matière sur le projet qui nous est présenté, nous soutiendrons la proposition de la minorité II, en fait nous apportons notre soutien au Conseil fédéral, permettant ainsi de réduire la durée du travail tout en donnant aux PTT les moyens de cette

réduction. Hier wird die Beratung dieses Geschäftes unterbrochen Le débat sur cet objet est interrompu Schluss der Sitzung um 12.30 Uhr La séance est levée à 12 h 30

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali PTT. Voranschlag 1985 PTT. Budget 1985 In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1984 Année Anno Band V Volume Volume Session Wintersession Session Session d'hiver Sessione Sessione invernale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 04 Séance Seduta Geschäftsnummer 84.056 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 29.11.1984 - 08:00 Date Data Seite 1585-1590 Page Pagina Ref. No 20 012 938 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.